

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2876

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Requalification de la rue Garibaldi - 2ème tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie -  
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recette

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise  
d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018**  
**Délibération n° 2018-2876**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Requalification de la rue Garibaldi - 2ème tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme de recette**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3° a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015 pour la poursuite du 1<sup>er</sup> tronçon et la mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie.

### **I - Contexte du projet**

Le 2<sup>ème</sup> tronçon du projet a consisté dans les aménagements suivants :

- le comblement de la trémie Paul Bert,
- à l'ouest, côté Rhône : une piste cyclable bidirectionnelle, séparée de la circulation par une bande enherbée,
- au centre de la rue : 3 voies de circulation nord-sud,
- à l'est, côté Part-Dieu : un site propre pour les transports en commun, séparé de la circulation par une bande végétalisée.

Ces travaux ont permis de poursuivre la transformation de la rue Garibaldi en un axe apaisé, perdant ainsi son caractère routier et supprimant la coupure physique entre les quartiers. Ils ont également permis de donner une place confortable aux modes actifs et aux transports en commun, tout en introduisant des espaces plantés.

Ces travaux ont été inscrits dans le contrat métropolitain conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et font l'objet d'une subvention.

### **II - Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Dans le cadre du contrat métropolitain, axe 3 : "le défi environnemental et solidaire signé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et la Métropole", la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon concernant la section comprise entre la rue du Docteur Bouchut et la rue d'Arménie fait l'objet d'une subvention de la part de la Région.

Le montant de cette subvention s'élève à 2 000 000 € qui sont versés à la fin des travaux. Les travaux de la section 2 étant réceptionnés, il convient maintenant d'individualiser la recette correspondante ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 2 000 000 € en recettes en 2018 à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P09O1896.

**2° - Le montant** total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 7 700 000 € en recettes au budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**

.